



Bulletin Officiel

N° 4168 Vendredi 10 Aout 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES :STB 2-3

AVIS DE NOTATION

TUNISIE FACTORING 4-5

CIL 6-7

UNION FACTORING 8-9

TUNISIE LEASING 10-11

EL WIFACK LEASING 12-14

ASSEMBLEES GENERALES

BFPME 15

BNA 16

INFORMATIONS POST AGE

SOPAT 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30/06/2012

- SICAV BNA
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

REF. AC 03/2012

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Cons d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Cons d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le s Web de la STB : www.stb.com.tn - **Formulaires utiles**).*

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Cons d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Com Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*

les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de

- Suite -

- *gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne);*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" se verra automatiquement éliminé.

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.***

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 03/2012
Désignation de deux Administrateurs Indépendants
au Conseil d'Administration de la STB

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **jeudi 16 août 2012**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note nationale de Tunisie Factoring à 'BBB(tun)'; perspective stable

Fitch Ratings - Londres/Paris - 09 août 2012 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de Tunisie Factoring (TF) à 'BBB(tun)' et sa note à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

FONDEMENTS DES NOTES

Les notes de TF prennent en compte une qualité d'actifs et une rentabilité adéquates, ainsi qu'une gestion des risques satisfaisante. Elles reflètent également les risques liés à la taille relativement petite de TF et à une concentration élevée dans son portefeuille de crédits.

La qualité d'actifs de TF reste solide. Son ratio de créances douteuses a baissé, passant de 2,7% à fin 2011 à 2,4% à fin juin 2012, ce qui souligne la gestion du risque de crédit adéquate de TF et l'amélioration de la conjoncture économique en Tunisie. TF pratique une politique de provisionnement prudente, ce qui lui permet d'afficher un taux élevé de couverture des créances douteuses (88% à fin juin 2012, hors provisions collectives passées en 2011).

Néanmoins, le risque de concentration dans le portefeuille de prêts demeure élevé, les encours (nets de garanties) des 20 principaux adhérents et acheteurs représentant respectivement 179% et 110% des fonds propres à fin juin 2012.

La liquidité de TF reste bien gérée, quoique reposant largement sur des facilités à court terme (environ 90% de ses ressources). La gestion du risque de liquidité est prudente; le risque de liquidité est atténué par le maintien d'un délai moyen d'encaissement des factures achetées très inférieur à la maturité moyenne des financements octroyés à TF, et par l'existence d'un stock de lignes bancaires disponibles qui, à fin juin 2012, couvraient une large part des besoins de financement pour les douze prochains mois.

Fitch considère que TF sera en mesure de dégager une rentabilité toujours adéquate en 2012. Le besoin en dotations aux provisions a diminué au premier semestre 2012 et les coûts de refinancement de TF n'accusent que légèrement les tensions sur la liquidité que subissent les marchés financiers.

Fitch estime que la capitalisation de TF est seulement satisfaisante, compte tenu de la forte concentration du portefeuille de crédits de la société.

Le capital de TF est détenu à 56,98% par Tunisie Leasing (TL, 'BBB+(tun)'/stable), société leader sur le marché du leasing tunisien. Fitch estime que TL aurait la volonté de soutenir sa filiale en cas de nécessité mais l'agence juge que la probabilité de ce soutien n'est que limitée compte tenu des incertitudes pesant sur la capacité de TL à le fournir. Le second actionnaire de TF est Eurofactor ('A+/'négative/'F1+') qui détient 36,36% du capital de TF. Leader européen de l'affacturage, Eurofactor apporte à TF sa forte expertise dans le secteur. TF reste l'acteur dominant du marché tunisien de l'affacturage avec 64% de parts de marché en termes d'actifs à fin juin 2012.

FACTEURS D'EVOLUTION DES NOTES

Une forte détérioration de la qualité d'actifs de TF qui affecterait sensiblement la rentabilité et les ratios de solvabilité de la société (ce qui ne correspond toutefois pas au scénario de base de Fitch) entraînerait une dégradation de ses notes. Il en serait de même si Fitch estimait que le risque de liquidité augmentait sensiblement, plus particulièrement à la suite de difficultés à obtenir des lignes de crédit bancaires à un coût supportable.

- Suite -

Le potentiel de relèvement de la note sur une base intrinsèque est limité, compte tenu de la taille relativement modeste de la société et du risque élevé de concentration dans le portefeuille de prêts. Une capacité et une volonté accrues de TL de soutenir TF seraient des facteurs favorables pour les notes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com. Les notes ci-dessus ont été sollicitées par l'émetteur ou en son nom ; en conséquence, Fitch a reçu une rémunération pour cette prestation.

Les critères applicables 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 16 août 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011, 'National Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, 'Evaluating Corporate Governance', en date du 13 décembre 2011 sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

N.B. Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note 'BBB-(tun)' de la Compagnie Internationale de Leasing

Fitch Ratings - Londres/Paris – 09 août 2012 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) à 'BBB-(tun)' et la note nationale à court terme à 'F3(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable. Une liste complète des décisions affectant les notes figure à la fin de ce communiqué.

FONDEMENTS DES NOTES

Les notes de la CIL reflètent sa qualité d'actifs dégradée et une liquidité plus tendue que celle de ses pairs. Elles tiennent compte, par ailleurs, d'une rentabilité satisfaisante et d'un ratio de capital Tier 1 stabilisé, bien que d'un niveau modeste.

Fitch s'attend à ce que l'environnement opérationnel de la CIL demeure difficile en 2012 compte tenu des pressions qui continuent de s'exercer sur l'économie tunisienne et qui affectent la qualité d'actifs et la liquidité de toutes les sociétés de crédit-bail. Le secteur financier tunisien est resté soumis à de fortes tensions de liquidité au premier semestre 2012 du fait d'interruptions d'activité dans des secteurs économiques majeurs.

Fitch pense que la qualité d'actifs de la CIL demeurera sous pression en 2012 en raison de son stock important de crédits rééchelonnés (classés en créances saines à fin 2011 et représentant 9% du portefeuille de prêts de la CIL) et de la forte concentration de son portefeuille de prêts. Les indicateurs de qualité d'actifs de la CIL restent faibles mais comparables à ceux de ses principaux homologues. Les créances douteuses se sont stabilisées par rapport à la fin de 2010 (qui intégrait les éléments post-clôture consécutifs aux troubles politiques du premier trimestre 2011) et représentaient 7% des prêts bruts à fin 2011. Après d'importantes dotations aux provisions, les créances douteuses non provisionnées ne représentaient plus que 10% des fonds propres à 2011, un niveau meilleur que celui de ses homologues.

Selon Fitch, la rentabilité de la CIL en 2012 dépendra largement de la capacité de la société à maintenir un recouvrement efficace de ses créances, notamment des prêts rééchelonnés.

La CIL n'est pas adossée à un groupe bancaire et est très dépendante des marchés financiers pour son financement. De plus, ses sources de refinancement disponibles en cas d'urgence sont réduites. Toutefois, la diminution de son activité de prêts en 2011 (qui a entraîné celle de ses besoins de financement), le succès de l'émission de 20 Mio TND (soit 13 Mio USD) d'obligations à cinq ans au T1 2012 et de nouvelles lignes de crédit qui seront tirées au troisième trimestre 2012 permettent d'alléger les tensions sur la liquidité de la CIL.

Le niveau de fonds propres de la CIL reste modeste dans l'absolu et en termes relatifs compte tenu de son profil de risque (Tier 1 de 13% à fin 2011) et se situe en retrait par rapport à certains de ses pairs.

FACTEURS D'EVOLUTION DES NOTES

Les notes pourraient être menacées en cas de tensions plus importantes sur la liquidité ou d'une forte détérioration de la qualité d'actifs. A l'inverse, leur relèvement pourrait résulter de conditions de refinancement et de ratios de solvabilité plus confortables ainsi que d'un redressement de la qualité d'actifs.

- Suite -

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : confirmée à 'BBB-(tun)'; perspective stable

Note nationale à court terme : confirmée à 'F3(tun)'

Note nationale de dette senior : confirmée à 'BBB-(tun)'

Note nationale de dette subordonnée : confirmée à 'BB-(tun)'

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com . Les notes ci-dessus ont été sollicitées par l'émetteur ou en son nom ; en conséquence, Fitch a reçu une rémunération pour cette prestation.

Les critères applicables 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 16 août 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011, 'National Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, 'Evaluating Corporate Governance', en date du 13 décembre 2011 et 'Recovery Ratings for Financial Institutions', en date du 16 août 2011, sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

N.B. Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note d'Union de Factoring à 'BB(tun)'; perspective stable

Fitch Ratings-Londres/Paris - 09 août 2012 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme d'Union de Factoring (Unifactor) à 'BB(tun)' avec perspective stable, et sa note nationale à court terme à 'B(tun)'. Une liste complète des décisions affectant les notes figure à la fin de ce communiqué.

FONDEMENTS DES NOTES

Les notes d'Unifactor reflètent une qualité d'actifs faible, bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Cependant, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin, et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

La qualité des actifs d'Unifactor reste faible. Fitch estime que la gestion des risques d'Unifactor reste peu sophistiquée et que sa qualité d'actifs demeure fragile compte tenu de la forte (bien qu'en réduction) concentration de risques dans son portefeuille de prêts. Les 20 plus gros encours nets représentaient environ 174% des fonds propres à fin juin 2012. Toutefois, le renforcement progressif du contrôle des risques de crédit depuis 2010 a permis d'améliorer le recouvrement de créances et de faire baisser le volume de créances douteuses à fin 2011. A cette date, ces dernières représentaient 13% du total des prêts bruts et étaient entièrement provisionnées (compte tenu des provisions collectives). Fitch ne s'attend pas à une amélioration notable du ratio de créances douteuses à fin 2012 compte tenu de la conjoncture économique toujours difficile en Tunisie.

Fitch considère que la liquidité d'Unifactor est tendue, bien que le risque de liquidité soit atténué par le soutien possible de ses actionnaires bancaires. Ceux-ci fournissent à Unifactor environ 50% de son financement à fin 2011. Un soutien supplémentaire est apporté par l'intermédiaire des souscriptions par les actionnaires bancaires aux obligations émises par Unifactor et par leur participation aux augmentations de capital de la société. Fitch juge favorablement le renforcement continu de la capitalisation d'Unifactor. L'augmentation de capital de 5 Mio TND prévue au second semestre 2012 permettra un relèvement du ratio Tier 1 au-delà de 24%, niveau que Fitch juge seulement adéquat compte tenu de la forte concentration du portefeuille de prêts d'Unifactor.

L'actionnariat d'Unifactor est fragmenté et Fitch estime qu'en cas de nécessité, un soutien des actionnaires serait possible mais non certain. A fin juin 2012, le capital d'Unifactor était principalement détenu, directement et indirectement, par trois banques locales : Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BBB'/négative), 22,2% du capital, Banque Nationale Agricole (12,5%) et Amen Bank (9,2%).

FACTEURS D'EVOLUTION DES NOTES

Un relèvement des notes pourrait résulter d'une amélioration durable des ratios de solvabilité et d'une meilleure gestion du risque de crédit, ou d'une importante augmentation de la participation détenue par ATB au capital d'Unifactor, bien que cela paraisse peu probable à court terme. Un abaissement des notes proviendrait d'une forte détérioration de la qualité d'actifs de la société ou de ses ratios de solvabilité.

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : confirmée à 'BB(tun)'; perspective stable

Note nationale à court terme : confirmée à 'B(tun)'

Note nationale de dette senior : confirmée à 'BB(tun)'

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com . Les notes ci-dessus ont été sollicitées par l'émetteur ou en son nom ; en conséquence, Fitch a reçu une rémunération pour cette prestation.

Les critères applicables 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 16 août 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011, 'National Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, et 'Evaluating Corporate Governance', en date du 13 décembre 2011, sont disponibles sur www.fitchratings.com.

- Suite -

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

N.B. Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note 'BBB+(tun)' de Tunisie Leasing

Fitch Ratings - Londres/Paris – 09 août 2012 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing (TL) à 'BBB+(tun)' et sa note à court terme à 'F2(tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable. Une liste complète des décisions affectant les notes figure à la fin de ce communiqué.

FONDEMENTS DES NOTES

Les notes de TL reflètent sa qualité d'actifs acceptable et une gestion des risques sophistiquée comparée à celle de ses homologues, ainsi qu'une rentabilité satisfaisante. Elles prennent également en compte une liquidité fragile.

La structure de financement de TL est largement axée sur l'émission d'obligations et la liquidité de la société est donc restreinte lorsque des turbulences surviennent sur un marché obligataire de petite taille. Bien que TL ait retrouvé l'accès à ce marché au troisième trimestre 2011, des tensions sur sa liquidité persistent qui se traduisent par des coûts de refinancement en hausse. De plus, la réserve de liquidité de TL, consistant en des lignes de crédit disponibles, reste limitée par rapport à ses besoins de refinancement. Néanmoins, Fitch considère que le principal actionnaire de TL, Amen Bank, pourrait, dans une certaine mesure, accroître sa contribution au refinancement de sa filiale.

Bien qu'altérée, la qualité d'actifs de TL reste acceptable et meilleure que la moyenne du secteur. Fitch considère que TL a une bonne gestion du risque de crédit comparée à ses homologues et que celle-ci est de nature à éviter une grave détérioration de la qualité d'actifs.

La rentabilité de TL a résisté à un environnement opérationnel dégradé, soutenue par les solides revenus générés par sa filiale algérienne de crédit-bail, Maghreb Leasing Algérie. Sur le marché tunisien, la rentabilité de TL a été altérée en 2011 par d'importantes dotations aux provisions pour créances douteuses et des volumes de prêts en baisse, mais Fitch estime que TL sera en mesure d'afficher une rentabilité satisfaisante en 2012 du fait de l'amélioration de l'environnement opérationnel qui reste toutefois fragile. Si le marché obligataire et le système bancaire tunisiens subissaient de nouvelles tensions, TL devrait toutefois limiter ses volumes de nouveaux prêts.

Fitch considère que le niveau de fonds propres de TL est adéquat compte tenu de son profil de risque et de sa gestion des risques prudente.

FACTEURS D'EVOLUTION DES NOTES

Fitch considère qu'une détérioration significative de l'accès de TL à la liquidité, notamment en cas de contrainte à avoir recours au marché obligataire tunisien, pourrait conduire à une dégradation de ses notes. Il en irait de même en cas d'un affaiblissement de la qualité d'actifs qui pèserait fortement sur la rentabilité et les ratios de solvabilité de TL.

Le potentiel de hausse des notes de TL est limité par une liquidité fragile.

- Suite -

Les notes ont fait l'objet des décisions suivantes :

Note nationale à long terme : confirmée à 'BBB+(tun)'; perspective stable

Note nationale à court terme : confirmée à 'F2(tun)'

Note nationale de dette senior : confirmée à 'BBB+(tun)'

Note nationale de dette subordonnée : 'BB+(tun)'

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com. Les notes ci-dessus ont été sollicitées par l'émetteur ou en son nom ; en conséquence, Fitch a reçu une rémunération pour cette prestation.

Les critères applicables 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 16 août 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011, 'National Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, 'Evaluating Corporate Governance', en date du 13 décembre 2011 et 'Recovery Ratings for Financial Institutions', en date du 16 août 2011 sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

N.B. Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE NOTATION (*)

Fitch confirme la note nationale de El Wifack Leasing à 'BB+(tun)'

Fitch Ratings - Londres/Paris – 09 août 2012 : Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à long terme 'BB+(tun)' et à court terme 'B(tun)' attribuées à El Wifack Leasing (EWL). La perspective de la note nationale à long terme est stable. La note nationale de la dette senior a également été confirmée à 'BB+(tun)'.

FONDEMENTS DES NOTES

Les notes d'EWL reflètent sa qualité d'actifs supérieure à la moyenne des ses homologues, un ratio de solvabilité satisfaisant et une liquidité acceptable. Elles prennent également en compte sa gestion des risques moins sophistiquée que celles de ses homologues et sa taille relativement modeste.

Le risque de crédit est prépondérant pour les sociétés de crédit-bail et, malgré un environnement opérationnel difficile, EWL a pu maintenir une qualité d'actifs acceptable comme en témoigne son ratio de créances douteuses inférieur à la moyenne du secteur à fin juin 2012. La couverture de ces créances douteuses par les provisions reste bien supérieure à celle de la plupart de ses homologues bien que la politique de provisionnement ait été assouplie à fin 2011. Toutefois, comme la plupart de ses homologues, EWL a accepté de rééchelonner certains prêts en 2011 (13 Mio TND, soit 8,2% des prêts bruts à fin 2011). Selon Fitch, ces prêts, dont le délai de grâce est désormais passé, restent davantage exposés à une détérioration de la conjoncture économique.

Dans le contexte actuel de tensions sur la liquidité, la structure de financement d'EWL apparaît moins risquée que celle de certaines sociétés de crédit-bail dépendant de l'étroit marché obligataire tunisien: EWL utilise essentiellement de lignes de crédit bancaires à moyen terme et dispose d'importantes réserves de lignes de crédit disponibles. A fin juin 2012, ses besoins de financement pour les douze prochains mois étaient couverts à 55% par ces lignes de crédit. Toutefois, les pressions sur la liquidité se sont étendues au secteur bancaire et, comme ses homologues, EWL pourrait rencontrer de plus en plus de difficultés à se procurer suffisamment de lignes de crédit, ou de telles facilités à un prix acceptable, ce que Fitch surveillera de près.

Fitch estime que le niveau de fonds propres d'EWL (ratio de fonds propres durs, ou "core capital" selon la définition de Fitch, de 15,7% à fin 2011) est adéquat compte tenu du profil de risque de la société et de sa politique prudente de couverture des créances douteuses.

- Suite -

Fitch considère que la rentabilité d'EWL est satisfaisante. Comme d'autres sociétés de crédit-bail tunisiennes, EWL est exposée à la hausse des coûts de refinancement, bien que sa marge nette d'intérêt, supérieure à la moyenne du secteur, devrait lui permettre d'absorber ce choc. L'agence estime qu'EWL sera en mesure de conserver une rentabilité satisfaisante à moins d'une forte détérioration du coût du risque.

FACTEURS D'EVOLUTION DES NOTES

Une détérioration importante de la qualité d'actifs d'EWL, qui affecterait lourdement sa rentabilité et ses ratios de solvabilité, entraînerait une dégradation de ses notes. De même, les notes seraient dégradées en cas d'une détérioration significative de la liquidité d'EWL, notamment si les banques locales restreignaient l'octroi de lignes de crédit.

Le 28 avril 2012, EWL a annoncé son intention d'augmenter ses fonds propres de 10 Mio TND d'ici fin 2013, dont 5 Mio au second semestre 2012. La Société Tunisienne de Banque (STB) est le principal actionnaire d'EWL avec 21,7% de son capital à fin juin 2012. Fitch estime que les notes d'EWL pourraient être relevées si STB renforçait significativement sa participation dans le capital de la société.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com. Les notes ci-dessus ont été sollicitées par l'émetteur ou en son nom ; en conséquence, Fitch a reçu une rémunération pour cette prestation.

Les critères applicables 'Global Financial Institutions Rating Criteria', en date du 16 août 2011, 'Finance and Leasing Companies Criteria', en date du 12 décembre 2011, 'National Ratings Criteria', en date du 19 janvier 2011, 'Evaluating Corporate Governance', en date du 13 décembre 2011 sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

- Suite -

N.B. Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marchés locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun) » pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
du vendredi 24 août 2012**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le vendredi 24 août 2012 à 11H00 au siège de la Banque, situé au 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV, Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion 2011 ;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 et du rapport spécial visé par l'article 200 du code des sociétés commerciales,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers relatifs à l'exercice 2011 et quitus aux administrateurs,
4. Approbation des conventions règlementées, visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,
5. Affectation des résultats,
6. Fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration,
7. Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Société Anonyme au Capital de : 160.000.000 DT
Siège Social : Rue Hedi Nouria Tunis
RCS : B 142431996

AVIS DE CONVOCATION

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 31 aout 2012 à 16 h à l'hôtel ACROPOLE sis aux Berges du LAC à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du Groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2011.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2011, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2011 et quitus aux membres du Conseil d'Administration.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2011.
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.
6. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
7. Remplacement d'administrateurs.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'Assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège Social de la Banque, Rue Hedi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Informations Post AGE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA « SOPAT »

Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE – 5080, TEBOULBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2012, la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie, ci-dessous les résolutions adoptées:

PREMIERE RESOLUTION : AUGMENTATION DU CAPITAL

L'Assemblée générale Extraordinaire, constatant la libération intégrale du capital social, et sur proposition du Conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles de nominal un dinar chacune.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 01/01/2012 et seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation, à raison d'une action nouvelle pour 10 anciennes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire, décide sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 12 993 750 dinars. Il est divisé en 12 993 750 actions nominatives d'un dinar chacune »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : FORMALITES LEGALES

L'assemblée générale extraordinaire confère tout pouvoir au président directeur général ou à son représentant, pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 AOUT 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,903%		
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,926%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,953%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,972%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,006%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,032%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,052%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,085%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,104%	1 004,822
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,111%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,145%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,171%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,197%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,224%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,359%	1 019,262
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,646%	1 044,659
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,780%	1 061,855
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,114%	1 042,621
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,495%		985,747
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,584%	988,929
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,711%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,873%	1 036,273
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,144%		967,356
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,149%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,157%	964,774
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 045,375
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		951,550

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,900	141,911		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,463	12,464		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,278	1,279		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,588	34,591		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,139	47,143		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	180,897	180,905		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	607,853	608,007		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	146,791	146,534		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,488	131,484		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,958	120,949		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,831	118,856		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	101,094	101,534		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	153,142	152,941		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	115,871	115,892		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,712	107,738		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 354,545	1 353,760		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 386,301	2 379,848		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	113,185	113,359		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,479	112,845		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,527	126,533		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 230,993	1 230,618		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	144,643	145,542		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,739	16,778		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 081,861	6 090,015		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 853,165	6 850,051		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,487	2,484		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,039	2,039		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,361	1,359		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,793	105,802
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,827	102,836
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,842	103,851
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,929	100,939
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,653	101,662
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,324	105,333
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,145	102,154
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,158	102,168
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,542	102,553
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,061	104,068
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,244	100,254
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,417	102,427
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,455	102,464
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,083	105,092
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,073	104,083
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,330	101,335
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,089	101,097
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,865	102,875
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,861	100,871
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,011	102,020

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,838	102,845
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,816	100,826
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,513	102,521
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,239	103,247
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,612	100,621
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,324	10,325
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	101,848	101,858
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,065	102,074
SICAV MIXTES								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,643	99,705
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	76,472	76,412
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	165,270	164,089
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 647,828	1 635,897
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	116,560	116,489
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	117,427	117,299
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	101,347	101,509
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,952	16,959
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	289,021	289,553
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	45,209	45,306
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 709,343	2 707,262
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	85,532	85,686
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,698	61,778
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	104,149	104,288
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	117,195	117,339
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	113,834	114,089
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,769	11,771
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	13,091	13,095
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	17,152	17,147
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,710	17,722
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,486	13,501
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,120	11,117
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,766	10,765
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,709	10,715
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	133,082	133,287
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	131,595	131,766
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,750	11,793
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	127,841	127,926
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,822	21,852
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,614	100,498
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,449	101,294
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,316	100,396
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	101,066	101,420
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	123,341	123,242
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	152,611	152,422
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	12,017	11,941
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	129,368	129,004
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,804	119,529
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,685	107,499
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	108,774	108,719
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	196,112	199,097
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	169,906	171,343
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,088	145,642
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 772,634	10 937,588
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	231,953	237,082
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	152,561	152,864
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 675,787	1 678,618
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	120,904	121,101
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	100,772	101,268
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	127,997	127,815
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 277,733	10 282,275

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV BNA**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012****AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 30 JUIN 2012**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2012, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du dit code. Nous n'avons pas relevé de dérogations à ces textes.

Le commissaire aux comptes :
P/ Générale d'Expertise & de Management
Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

Tunis, le 27 juillet 2012

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	2 203 154	2 078 147	2 124 271
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 203 154	1 955 863	1 994 556
- Titres OPCVM		-	122 284	129 715
Placements monétaires et disponibilités :		445 846	514 774	525 729
- Placements à terme	3.2	8 043	513 167	525 091
- Disponibilités		437 803	1 607	638
Débiteurs divers		62 368	7 572	-
TOTAL ACTIF		2 711 368	2 600 493	2 650 000
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	10 232	8 683	9 097
Autres créditeurs divers	3.4	15 345	8 145	10 389
Total passif		25 577	16 828	19 486
ACTIF NET				
Capital		2 700 255	2 578 226	2 606 704
Capital en nominal :	3.5	2 785 600	3 056 800	2 875 400
- Capital début de période		2 875 400	3 403 100	3 403 100
- Emission en nominal		746 700	1 643 300	2 767 000
- Rachat en nominal		-836 500	-1 989 600	-3 294 700
Sommes non distribuables :	3.6	-85 345	-478 574	-268 696
- Des exercices antérieurs		-268 696	-110 926	-110 926
- De l'exercice en cours		183 351	-367 648	-157 770
Sommes distribuables :		-14 464	5 439	23 810
- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	-14 465	5 425	23 797
- Report à nouveau		1	14	13
Actif net		2 685 791	2 583 665	2 630 514
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 711 368	2 600 493	2 650 000

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/04 au	01/01 au	01/04 au	01/01 au	clos le
		30/06/2012	30/06/2012	30/06/2011	30/06/2011	31
						décembre
						2011
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	23 243	23 243	36 082	36 082	91 848
- Dividendes des actions		15 915	15 915	36 082	36 082	90 479
- Revenus des titres OPCVM		7 328	7 328	-	-	1 369
Revenus des placements à terme	4.2	1 858	4 587	4 922	10 227	16 727
Total des revenus des placements		25 101	27 830	41 004	46 309	108 575
Charges de gestion des placements	4.3	-10 232	-19 608	-8 734	-17 876	-35 900
Revenus nets des placements		14 869	8 222	32 270	28 433	72 675
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 816	-23 545	-11 788	-23 401	-47 193
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 053	-15 323	20 482	5 032	25 482
Régularisation du résultat d'exploitation		1 860	858	-1 427	393	-1 685
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		4 913	-14 465	19 055	5 425	23 797
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 860	-858	1 427	-393	1 685
Variation des plus (ou moins) value potentielles sur titres		129 945	285 424	1 957	-360 568	2 347
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-12 969	-92 165	11 121	27 880	-152 496
Frais de négociation		-2 469	-4 856	-1 161	-1 557	-9 556
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		114 507	188 403	11 917	-334 245	-159 705
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	117 560	173 080	32 399	-329 213	-134 223

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du	Période	Période du	Période	Exercice clos le 31 décembre 2011
		01/04	du 01/01	01/04	du 01/01	
(Montants exprimés en dinars)		au 30/06/2012	au 30/06/2012	au 30/06/2011	au 30/06/2011	
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	3 053	-15 323	20 482	5 032	25 482
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	129 945	285 424	1 957	-360 568	2 347
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-12 969	-92 165	11 121	27 880	-152 496
	Frais de négociation	-2 469	-4 856	-1 161	-1 557	-9 556
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-23 808	-23 808	-25 693	-25 693	-25 693
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>					
	- Capital	199 900	746 700	828 500	1 643 300	2 767 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	287	-47 419	-145 295	-275 194	-427 815
	- Régularisation des sommes distribuables	-6 451	-3 996	-10 779	-8 664	5 663
	<i>Rachats :</i>					
	- Capital	-415 800	-836 500	-1 087 000	-1 989 600	-3 294 700
	- Régularisation des sommes non distribuables	5 710	42 367	186 363	241 790	429 750
	- Régularisation des sommes distribuables	7 267	4 854	13 655	9 054	-7 352
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-115 335	55 278	-207 850	-734 220	-687 371
ACTIF NET	En début de période	2 801 127	2 630 514	2 791 515	3 317 885	3 317 885
	En fin de période	2 685 792	2 685 792	2 583 665	2 583 665	2 630 514
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	30 015	28 754	33 153	34 031	34 031
	En fin de période	27 856	27 856	30 568	30 568	28 754
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	93,324	91,483	84,200	97,495	97,495
	En fin de période	96,416	96,416	84,521	84,521	91,483
	TAUX DE RENDEMENT	4,20%	6,30%	1,28%	-12,53%	-5,39%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 2^{ème} TRIMESTRE 2012

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2012, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3- Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4- Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 : NOTES SUR LE BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 176 989	2 203 099	26 110	82,028	-
- ARTES	16 000	213 999	196 368	-17 631	7,311	0,063
- ATL	8 000	40 233	40 032	-201	1,491	0,047
- BNA	17 000	214 136	195 517	-18 619	7,280	0,053
- BT	8 700	99 422	100 929	1 507	3,758	0,008
- BTE (ADP)	4 000	106 952	116 240	9 288	4,328	0,089
- CARTAGECEMENT	50 000	191 630	180 800	-10 830	6,732	0,034
- CIMBIZ	10 000	115 000	82 390	-32 610	3,068	0,023
- ESSOUKNA	3 603	23 443	41 532	18 088	1,546	0,120
- GIF	2 000	12 000	16 312	4 312	0,607	0,030
- ENNAKL	20 000	224 713	231 480	6 767	8,619	0,067
- POULINA	25 000	219 187	189 725	-29 462	7,064	0,014
- SFBT	15 000	184 486	261 705	77 219	9,744	0,023
- SIMPAR	1 430	79 479	106 868	27 389	3,979	0,179
- SOMOCER	11 000	42 600	28 787	-13 813	1,072	0,041
- SOPAT	12 500	57 150	51 100	-6 050	1,903	0,106
- SOTUVER	10 000	94 461	125 610	31 149	4,677	0,075
- TELNET HOLDING	20 000	189 085	173 000	-16 085	6,441	0,181
- STVS2	500	5 575	6 000	425	0,223	0,004
- TUNISRE	6 000	63 438	58 704	-4 734	2,186	0,040

Droits :		248	55	-193	0,002	-
- ABDA381/27	2	1	4	3	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,028
- TRDA1/15	3	2	1	-1	-	-
Total en Dinars		2 177 237	2 203 154	25 917	82,030	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2012	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	8	8 000	43	8 043	0,30
Total en Dinars		8 000	43	8 043	0,30

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 939	8 441	8 799
Dépositaire (BNA)	293	242	298
Total en Dinars	10 232	8 683	9 097

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Commissaire aux comptes	4 456	4 443	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	223	203	215
Rachat en bourse	-	-	-
Autres (personnel...)	10 666	3 499	1 214
Total en Dinars	15 345	8 145	10 389

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Capital début de période :			
- Montant	2 875 400	3 403 100	3 403 100
- Nombre de titres	28 754	34 031	34 031
- Nombre d'actionnaires	150	162	162
Souscriptions réalisées :			
- Montant	746 700	1 643 300	2 767 000
- Nombre de titres	7 467	16 433	27 670
Rachats effectués :			
- Montant	-836 500	-1 989 600	-3 294 700
- Nombre de titres	8 365	19 896	32 947
Capital fin de période :			
- Montant	2 785 600	3 056 800	2 875 400
- Nombre de titres	27 856	30 568	28 754
- Nombre d'actionnaires	147	155	150

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-268 696	-110 926	-110 926
- Résultat non distribuable exercice clos	-110 926	-347 591	-347 591
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-427 815	103 753	103 753
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	429 750	-366 907	-366 907
- Résultat non distribuable de la période antérieure	-159 705	499 819	499 819
Sommes non distribuables de la période en cours :	183 351	-367 648	-157 770
- Résultat non distribuable de la période en cours	188 403	-334 244	-159 705
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-47 419	-275 194	-427 815
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	42 367	241 790	429 750
Total en Dinars	-85 345	-478 574	-268 696

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	-15 323	5 032	25 482
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	858	393	-1 685
Total en Dinars	-14 465	5 425	23 797

NOTE N°4 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Dividendes des actions	15 915	36 082	90 479
Revenus des titres OPCVM	7 328	-	1 369
Total en Dinars	23 243	36 082	91 848

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Revenus du compte placement BNA	1 858	4 922	16 727
Total en Dinars	1 858	4 922	16 727

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Rémunération du gestionnaire	9 939	8 440	34 720
Rémunération du dépositaire	293	294	1 180
Total en Dinars	10 232	8 734	35 900

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Primes et indemnités	4 475	4 488	18 000
Jetons de présence	3 342	3 375	13 540
Redevance CMF	710	603	2 480
Honoraires	2 228	2 234	8 960
Autres	1 061	1 088	4 213
Total en Dinars	11 816	11 788	47 193

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Résultat d'exploitation	3 053	20 482	25 482
Résultat non distribuable (*)	114 507	11 917	-159 705
Total en Dinars	117 560	32 399	-134 223

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/04 au 30/06/2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Variation des plus ou moins-values potentielles	129 945	1 957	2 347
Plus ou moins-values réalisées	-12 969	11 121	-152 496
Frais de négociation	-2 469	-1 161	-9 556
Total en Dinars	114 507	11 917	-159 705

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 30 JUIN 2012

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtés au 30 Juin 2012. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière trimestrielle de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 30 Juin 2012 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Tunis le 30 Juillet 2012.

Le commissaire aux comptes :
Jelil BOURAUI

Bilan arrêté au 30/06/2012*(En Dinars Tunisiens)*

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
ACTIF				
Portefeuille titres	AC 1	<u>1 511 246</u>	<u>1 585 022</u>	<u>1 465 118</u>
Actions valeurs assimilées et droits rattachés		581 398	615 653	590 964
Obligations et valeurs assimilées		832 307	869 006	777 243
Autres valeurs		97 541	100 363	96 911
Placements monétaires et disponibilités		<u>591 819</u>	<u>517 562</u>	<u>599 728</u>
Placements monétaires	AC 1	291 385	290 299	295 633
Disponibilités		300 433	227 263	304 095
Créances d'exploitations		<u>2 123</u>	<u>2 581</u>	<u>0</u>
Créances d'exploitations	AC 2	1 701	2 581	0
Autres actifs	AC 3	422	0	0
TOTAL ACTIF		<u>2 105 187</u>	<u>2 105 165</u>	<u>2 064 847</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	PA 1	4 608	8 721	4 619
Créditeurs divers	PA 2	15 037	13 997	17 462
TOTAL PASSIF		<u>19 644</u>	<u>22 717</u>	<u>22 080</u>
Capital	CP 1	<u>2 077 238</u>	<u>2 067 663</u>	<u>2 018 376</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2 032 800</u>	<u>2 123 400</u>	<u>2 006 300</u>
Capital en début de période		2 006 300	2 158 400	2 158 400
Emission en nominal		37 500	0	0
Rachat en nominal		-11 000	-35 000	-152 100
Sommes non distribuables		<u>44 438</u>	<u>-55 737</u>	<u>12 076</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		12 076	46 390	46 390
Sommes non distribuables exercice en cours		32 361	-102 127	-34 314
Sommes distribuables		<u>8 305</u>	<u>14 784</u>	<u>24 390</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	22	21
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 292	14 762	24 369
ACTIF NET		<u>2 085 543</u>	<u>2 082 447</u>	<u>2 042 766</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 105 187</u>	<u>2 105 165</u>	<u>2 064 847</u>

Etat de résultat arrêté au 30/06/2012
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/12 au 30/06/12	Période du 01/01/12 au 30/06/12	Période du 01/04/11 au 30/06/11	Période du 01/01/11 au 30/06/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11
a-Dividendes	PR 1	7 763	7 763	12 137	12 137	20 467
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	8 618	16 685	9 645	19 541	37 840
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	2 321	4 894	2 553	4 530	9 864
Total des revenus de placements		18 702	29 341	24 336	36 208	68 171
Charges de gestion des placements	CH 1	<4 608>	<9 181>	<4 700>	<9 489>	<18 677>
Revenus Nets des placements		14 094	20 160	19 636	26 719	49 494
Autres charges	CH 2	<5 954>	<11 863>	<6 064>	<11 882>	<23 881>
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 140	8 297	13 571	14 837	25 613
Régularisation du résultat d'exploitation		<5>	<5>	<72>	<75>	<1 244>
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		8 135	8 292	13 499	14 762	24 369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5	5	72	75	1 244
Variation +/- values potentielles sur titres		<33 870>	<91 733>	<29 167>	-116 901	-65 187
(+/-) values réalisées sur cession des titres		50 379	124 850	14 284	14 283	27 626
Frais de négociation		<365>	<1 491>	<368>	<368>	<826>
Résultat non distribuable		16 144	31 626	<15 250>	<102 985>	<38 387>
RESULTAT NET DE LA PERIODE		24 284	39 923	<1 679>	<88 148>	<12 774>

Etat de variation de l'actif net

Arrêté le 30/06/2012
(En Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/12 au 30/06/12	Période du 01/01/12 au 30/06/12	Période du 01/04/11 au 30/06/11	Période du 01/01/11 au 30/06/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11
AN 1- VAR DE L'AN RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	24 284	39 923	<1 679>	<88 148>	<12 774>
Résultat d'exploitation	8 140	8 297	13 571	14 837	25 613
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	<33 870>	<91 733>	<29 167>	<116 901>	<65 187>
(+/-)valeurs réalisées sur cession de titres	50 379	124 850	14 284	14 283	27 626
Frais de négociation de titres	<365>	<1 491>	<368>	<368>	<826>
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<24 759>	<24 759>	<32 555>	<32 555>	<32 555>
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	32 717	27 613	<23 222>	<34 384>	<149 439>
a- Souscriptions					
- Capital	37 500	37 500	0	0	0
- Régul des sommes non distribuables	909	909	0	0	0
- Régul des sommes capitalisables	465	465	0	0	0
b- Rachat					
- Capital	<6 000>	<11 000>	<24 000>	<35 000>	<152 100>
- Régul des sommes non distribuables	<131>	<174>	851	858	4 073
- Régul des sommes capitalisables	<26>	<87>	<73>	<242>	<1 412>
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 242	42 777	<57 455>	<155 086>	<194 767>
ACTIF NET					
En début de période	2 053 301	2 042 766	2 139 902	2 237 534	2 237 534
En fin de période	2 085 543	2 085 543	2 082 447	2 082 447	2 042 766
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	20 013	20 063	21 474	21 584	21 584
En fin de période	20 328	20 328	21 234	21 234	20 063
VALEUR LIQUIDATIVE	102.594	102.594	98.071	98.071	101.817
TAUX DE RENDEMENT	4.73%	3.92%	-0.25%	-7.93%	-0.32%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêtés au 30/06/2012**

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêté à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués en date d'arrêté à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 30 Juin ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale en l'occurrence le dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% l'Actif Net
<u>Actions valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
		<u>443 350,463</u>	<u>581 397,885</u>	<u>27,88%</u>
ARTES	2 000	18 200,000	24 546,000	1,18%
ATB	5 800	25 330,257	32 068,200	1,54%
ATL	10 058	21 983,477	50 330,232	2,41%
ATTIJARI BANK	5 700	99 302,700	93 730,800	4,49%
BIAT	1 253	64 896,244	87 712,506	4,21%
BT	7 260	63 213,259	84 223,260	4,04%
BTE (ADP)	1 141	33 240,340	33 157,460	1,59%
ENNAKL	825	8 827,500	9 548,550	0,46%
MONOPRIX	1441	12 762,860	44 407,297	2,13%
TAIR	20 000	36 250,000	31 900,000	1,53%
TELNET	1586	13 384,280	13 718,900	0,66%
TLS	1 600	23 592,259	41 296,000	1,98%
TPR	4 100	14 436,086	24 809,100	1,19%
UIB	470	6 701,201	8 842,580	0,42%
DA TPR12	4100	1 230,000	1 107,000	0,05%
<u>Titres OPCVM</u>				
		<u>98 883,613</u>	<u>97 541,304</u>	<u>4,68%</u>
ALYSSA	973	98 883,613	97 541,304	4,68%
<u>Obligations</u>				
		<u>463 514,978</u>	<u>470 949,586</u>	<u>22,58%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	80 000,000	80 292,954	3,85%
ATL2009/3	1 000	60 000,000	61 230,000	2,94%
BHSUB07	200	12 105,978	12 363,984	0,59%
BNASUB09	2 000	159 980,000	161 570,508	7,75%
BTK09 CAT(A)	1 000	71 429,000	72 224,293	3,46%
SIHM 2008	1 000	80 000,000	83 267,847	3,99%
<u>BTA</u>				
		<u>349 695,000</u>	<u>361 356,918</u>	<u>17,33%</u>
BTA102013	250	251 575,000	260 365,685	12,48%
BTA102015	100	98 120,000	100 991,233	4,84%
TOTAL		<u>1 355 444,054</u>	<u>1 511 245,693</u>	<u>72,46%</u>

AC 1 : Note sur les placements monétaires

Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>				
<u>Ligne</u>				
BTCT 190213 52S				
	<u>Date d'Acqui.</u>			
	28/02/2012			
	300	288 224,123	291 385,256	13,97%
Total placements monétaires		<u>288 224,123</u>	<u>291 385,256</u>	<u>13,97%</u>

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

Désignation	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>4 484,800</u>	<u>8 951,700</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3 278,037</u>	<u>3 185,688</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>8 617,633</u>	<u>9 645,341</u>
Revenus des BTA	3 994,521	3 041,644
Revenus des obligations	4 623,112	6 603,697
TOTAL	16 380,470	21 782,729

PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires
Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

Désignation	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011
Intérêts des bons de trésor	2 321,447	2 552,812
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000
Intérêts sur les avoirs bancaires	0,000	0,000
Total des revenus des placements monétaires	2 321,447	2 552,812

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2011</u>	<u>2 018 376.262</u>	<u>2 018 376.262</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>37 500.000</u>	<u>37 500,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-11 000.000</u>	<u>-11 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>32 361.424</u>	<u>40 666,747</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	31 625.873	31 625,873
- Régularisation sommes non distribuables	735.551	735,551
- Sommes distribuables de la période	0.000	8 305,323
Montant fin de période au 30/06/2012	2 077 237.686	2 085 543,009

CP 2 : Note sur le capital
Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

Capital au 31/12/2011	
* Montant	2 006 300.000
* Nombre de titres en circulation	20 063
* Nombre d'actionnaires	16
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	37 500.000
* Nombre de titres émis	375
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	11 000.000
* Nombre de titres rachetés	110
<u>Capital au 30/06/2012</u>	
* Volume	2 032 800.000
* Nombre de titres en circulation	20 328
* Nombre d'actionnaires	15

Notes sur le passif et autres actifs
Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

	Libelle	30/06/2012
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>1 701,279</u>
	Dividendes à recevoir	1 701,279
	Intérêts à recevoir	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>421,918</u>
	RàS sur BTA	421,918
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4 607,629</u>
	Frais du Gestionnaire	691,236
	Frais du Dépositaire	511,728
	Frais de Distributeur	3 404,665
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>15 036,792</u>
	Etat retenue à la source	2 400,000
	Redevance CMF	165,437
	Charges à payer ex. ant.	0,000
	Charges et produits en attente de régul.	0,000
	Budget des charges à payer ex. en cours	12 471,355
	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>12 471,355</u>
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	10 731,421
	Charges payées sur exercice en cours	1 739,934
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2012</u>	<u>21 700,000</u>
	Jetons de présence	12 000,000
	Honoraire commissaires aux comptes	6 721,200
	Frais Assemblée	2 144,674
	Frais de publication au bulletin CMF	652,400
	Taxe revenant aux collectivités locales	222,053
	Frais bancaires	80,240
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-120,567

Notes sur les charges et produits de gestion
Arrêté le 30/06/2012 (en DT)

	Libelle	30/06/2012
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>9 181,464</u>
	Rémunération du Gestionnaire	1 377,221
	Rémunération du Dépositaire	1 020,168
	Rémunération du Distributeur	6 784,075
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>11 863,041</u>
	Redevance CMF	1 020,168
	Services bancaires et assimilés	105,841
	Charges diverses	5,611
	Impôts taxes et versements assimilés	0,000
	Dotations aux Charges Budgétisées	0,000
	Abonnement pour Charges Budgétisées	10 731,421

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 30 JUIN 2012

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'Union Financière Hannibal SICAV au 30 juin 2012, comprenant le bilan, l'état de résultat ainsi que l'état de variation de l'actif net pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir un actif net de 2.339.976 dinars pour un capital social de 2.044.000 dinars et une valeur liquidative de 114,480 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Financière Hannibal SICAV au 30 juin 2012 conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Il est à noter qu'à la date de clôture, le portefeuille titres et les placements monétaires et disponibilités représentent respectivement 84,14% et 15,80% de l'actif. Par conséquent, ils dépassent les taux respectifs de 80 % (maximum) et 20% (minimum) fixés par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001.

Cette situation a été régularisée le 02 juillet 2012 par le rachat de la totalité des actions ALYSSA représentant 4,46% du portefeuille titres au 30 juin 2012.

Tunis, le 24 juillet 2012

Le commissaire aux comptes :
Ali LAHMAR

Bilan
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1 986 831,165</u>	<u>2 788 366,001</u>	<u>2 803 818,924</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		838 973,048	1 579 202,887	1 657 053,655
Obligations et valeurs assimilées		1 042 597,717	1 076 182,139	1 038 938,585
Autres valeurs		105 260,400	132 980,975	107 826,684
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>373 105,101</u>	<u>772 862,392</u>	<u>717 364,072</u>
Placements monétaires		339 949,465	338 688,045	344 905,329
Disponibilités		33 155,636	434 174,347	372 458,743
Créances d'exploitation	AC 3	<u>1 406,016</u>	<u>5 211,047</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitation		1 406,016	5 211,047	0,000
Autres actifs	AC 4	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>2 361 342,282</u>	<u>3 566 439,440</u>	<u>3 521 182,996</u>
PASSIF		30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Opérateurs créditeurs	PA 1	8 039,084	23 660,926	11 119,568
Créditeurs divers	PA 2	13 326,788	14 429,246	17 906,644
TOTAL PASSIF		<u>21 365,872</u>	<u>38 090,172</u>	<u>29 026,212</u>
Capital	CP 1	<u>2 334 616,112</u>	<u>3 508 398,050</u>	<u>3 447 816,978</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2 044 000,000</u>	<u>3 300 300,000</u>	<u>3 113 600,000</u>
Capital en début de période		3 113 600,000	3 631 400,000	3 631 400,000
Emission en nominal		1 400,000	365 300,000	375 300,000
		-1 071		
Rachat en nominal		000,000	-696 400,000	-893 100,000
Sommes non distribuables		<u>290 616,112</u>	<u>208 098,050</u>	<u>334 216,978</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		334 216,978	449 849,719	449 849,719
Sommes non distribuables exercice en cours		-43 600,866	-241 751,669	-115 632,741
Sommes distribuables		<u>5 360,298</u>	<u>19 951,218</u>	<u>44 339,806</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		1,409	4,284	4,046
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 358,889	19 946,934	44 335,760
ACTIF NET		<u>2 339 976,410</u>	<u>3 528 349,268</u>	<u>3 492 156,784</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 361 342,282</u>	<u>3 566 439,440</u>	<u>3 521 182,996</u>

Etat de résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/04/12 au 30/06/12	Période du 01/01/12 au 30/06/12	Période du 01/04/11 au 30/06/11	Période du 01/01/11 au 30/06/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11
Revenus du portefeuille titres	PR1					
a- Dividendes	PR 1-a	4 270,860	4 270,860	20 300,975	20 300,975	49 106,120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	13 212,889	26 586,692	13 817,147	27 477,888	55 126,990
c- Revenus des placements monétaires	PR 2-c	2 708,354	5 707,186	3 029,158	7 478,203	13 695,485
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 192,103	36 564,738	37 147,280	55 257,066	117 928,595
- Charges de gestion des placements	CH 1	-8 039,685	-18 705,368	-10 969,679	-22 056,598	-44 260,517
- Revenus Nets des placements		12 152,418	17 859,370	26 177,601	33 200,468	73 668,078
- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Autres charges	CH 2	-6 247,772	-12 676,368	-6 704,960	-13 043,249	-26 560,832
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 904,646	5 183,002	19 472,641	20 157,219	47 107,246
Régularisation du résultat d'exploitation		153,516	175,887	-214,313	-210,285	-2 771,486
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 058,162	5 358,889	19 258,328	19 946,934	44 335,760
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-153,516	-175,887	214,313	210,285	2 771,486
Variation des (+/-) valeurs potentielles sur titres		-311,714,611	-404 058,249	-66 379,813	-293 375,268	-263 641,973
(+/-) valeurs réalisées sur cession des titres		376,336,196	518 572,992	80 591,840	80 987,170	196 446,407
Frais de négociation		-2 986,737	-4 809,109	-1 016,055	-1 370,119	-3 510,282
Résultat non distribuable		61 634,848	109 705,634	13 195,972	-213 758,217	-70 705,848
RESULTAT NET DE LA PERIODE		67 539,494	114 888,636	32 668,613	-193 600,998	-23 598,602

Etat de variation de l'actif net

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/04/12 au 30/06/12	Période du 01/01/12 au 30/06/12	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011	Période du 01/01/2011 au 30/06/2011	Période du 01/01/11 au 31/12/11
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>67 539,494</u>	<u>114 888,636</u>	<u>32 668,613</u>	<u>-193 600,998</u>	<u>-23 598,602</u>
a- Résultat d'exploitation	5 904,646	5 183,002	19 472,641	20 157,219	47 107,246
b- Variation des (+/-) valeurs potentielles sur titres	-311 714,611	-404 058,249	-66 379,813	-293 375,268	-263 641,973
c- (+/-) valeurs réalisées sur cession de titres	376 336,196	518 572,992	80 591,840	80 987,170	196 446,407
d- Frais de négociation de titres	-2 986,737	-4 809,109	-1 016,055	-1 370,119	-3 510,282
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-29 485,344</u>	<u>-29 485,344</u>	<u>-66 757,896</u>	<u>-66 757,896</u>	<u>-66 757,896</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-1 054 216,194</u>	<u>-1 237 583,666</u>	<u>-102 075,955</u>	<u>-364 883,757</u>	<u>-571 078,637</u>
a- Souscriptions					
Capital	1 400,000	1 400,000	5 000,000	365 300,000	375 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	201,584	201,584	157,900	25 142,707	25 709,681
Régularisation des sommes distribuables	15,320	15,320	104,500	7 317,949	7 412,575
b- Rachat					
Capital	-908 400,000	-1 071 000,000	-101 400,000	-696 400,000	-893 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	-135 033,777	-153 508,084	-4 715,050	-53 136,159	-70 636,574
Régularisation des sommes distribuables	-12 399,321	-14 692,486	-1 223,305	-13 108,254	-15 764,319
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-1 016 162,044</u>	<u>-1 152 180,374</u>	<u>-136 165,238</u>	<u>-625 242,651</u>	<u>-661 435,135</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a- en début de période	3 356 138,454	3 492 156,784	3 664 514,506	4 153 591,919	4 153 591,919
b- en fin de période	2 339 976,410	2 339 976,410	3 528 349,268	3 528 349,268	3 492 156,784
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONES</u>					
a- en début de période	29 510	31 136	33 967	36 314	36 314
b- en fin de période	20 440	20 440	33 003	33 003	31 136
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>114,480</u>	<u>114,480</u>	<u>106,909</u>	<u>106,909</u>	<u>112,158</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>7,67%</u>	<u>6,70%</u>	<u>3,78%</u>	<u>-9,66%</u>	<u>-0,20%</u>

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES au 30/06/2012****I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Date d'arrêtés comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires de la situation close au 30-06-2012 sont arrêtés au 29-06-2012 date du dernier jour ouvrable du trimestre.

III – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

III – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

III – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

IV– Unité monétaire :

Les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignations	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>641 030,933</u>	<u>836 971,538</u>	<u>35,44%</u>
ARTES	4 000	36 797,600	49 092,000	2,08%
ATB	6 955	26 970,964	38 454,195	1,63%
ATL	16 000	38 830,490	80 064,000	3,39%
ATTIJARI BANK	7 170	127 785,748	117 903,480	4,99%
BIAT	1 150	52 237,839	80 502,300	3,41%
BT	5 300	25 144,457	61 485,300	2,60%
BTE (ADP)	1 000	22 948,335	29 060,000	1,23%
ENNAKL	6 000	68 151,657	69 444,000	2,94%
MONOPRIX	3 600	29 609,346	110 941,200	4,70%
TAIR	56 000	106 933,584	89 320,000	3,78%
TPR	7 413	41 354,767	44 856,063	1,90%
UIB	3 500	64 266,146	65 849,000	2,79%
<u>Droits</u>		<u>2 223,900</u>	<u>2 001,510</u>	<u>0,08%</u>
DA TPR12	7 413	2 223,900	2 001,510	<u>0,08%</u>
<u>Titres OPCVM</u>		<u>105 260,400</u>	<u>105 260,400</u>	<u>4,46%</u>
ALYSSA	1 050	105 260,400	105 260,400	<u>4,46%</u>
<u>Obligations</u>		<u>18 158,967</u>	<u>18 545,977</u>	<u>0,79%</u>
BHSUB07	300	18 158,967	18 545,977	<u>0,79%</u>
<u>BTA</u>		<u>989 693,000</u>	<u>1 024 051,740</u>	<u>43,37%</u>
<u>Ligne</u>				
BTA022015	360	361 902,000	369 745,068	<u>15,66%</u>
BTA052022	50	48 860,000	49 253,206	<u>2,09%</u>
BTA072017	330	327 356,000	344 687,781	<u>14,60%</u>
BTA102013	250	251 575,000	260 365,685	<u>11,03%</u>
TOTAL		1 756 367,200	1 986 831,165	84,14%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignations	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% l'Actif
<u>BTCT</u>					
BTCT 190213 52S	28/02/2012	350	336 261,477	339 949,465	14,40%
Sous Total =			336 261,477	339 949,465	14,40%
Compte courant bancaire				33 155,636	1,40%
Total =				373 105,101	15,80%

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignations	Période du 01/04/12 au 30/06/12	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>4 270,860</u>	<u>15 117,650</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>5 183,325</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>13 212,889</u>	<u>13 817,147</u>
Revenu des BTA	13 053,697	13 198,736
Revenu des obligations	159,192	618,411
TOTAL	17 483,749	34 118,122

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignations	Période du 01/04/12 au 30/06/12	Période du 01/04/2011 au 30/06/2011
Intérêts des bons de trésor	2 708,354	3 029,158
Total des revenus des placements monétaires	2 708,354	3 029,158

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2011</u>	<u>3 447 816,978</u>	<u>3 447 816,978</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>1 400,000</u>	<u>1 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 071 000,000</u>	<u>-1 071 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-43 600,866</u>	<u>-38 240,568</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	109 705,634	109 705,634
- Régularisation sommes non distribuables	-153 306,500	-153 306,500
- Sommes distribuables de la période		5 360,298
<u>Montant fin de période au 30/06/2012</u>	<u>2 334 616,112</u>	<u>2 339 976,410</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Montant	3 113 600,000
* Nombre de titres en circulation	31 136
* Nombre d'actionnaires	132
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	1 400,000
* Nombre de titres émis	14
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	1 071 000,000
* Nombre de titres rachetés	10 710
<u>Capital au 30/06/2012</u>	
* Volume	2 044 000,000
* Nombre de titres en circulation	20 440
* Nombre d'actionnaires	97

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libellés	30/06/2012
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>1 406,016</u>
	Dividendes SFBT	1 406,016
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>
	RàS sur BTA	0,000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 039,084</u>
	Frais du Gestionnaire	2 099,634
	Frais du Dépositaire	516,240
	Frais du Distributeur	5 423,210
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>13 326,788</u>
	Etat retenue à la source	2 400,000
	Redevance CMF	187,661
	Charges à payer sur exercice antérieur	0,000
	Charges et produit en attente de régul.	0,000
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	10 739,127
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2012</u>	<u>22 400,000</u>
	Jetons de présence	12 000,000
	Honoraire commissaires aux comptes	6 721,200
	Frais Assemblée	2 139,364
	Frais de publication au bulletin CMF	652,400
	Taxe revenant aux collectivités locales	619,452
	Frais Bancaires	80,240
	Ajustement des Charges Budgétisées sur Ex. Antérieur	187,344

Notes sur les charges de gestion

	Libellés	30/06/2012
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>18 705,368</u>
	Rémunération du Gestionnaire	6 715,344
	Rémunération du Dépositaire	1 199,011
	Rémunération du Distributeur	10 791,013
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>12 676,368</u>
	Redevance CMF	1 492,310
	Services bancaires et assimilés	100,792
	Charges diverses	5,670
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000
	Abonnement des charges budgétisées	11 077,596